



45^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Dialogue interactif sur le rapport du Groupe d'experts sur le Yémen

Genève, le 29 septembre 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie le Groupe d'experts pour son rapport et son travail.

Alors que le Yémen entre dans sa 7^{ème} année de conflit, la Suisse reste très préoccupée par les nombreuses violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit. Mon pays déplore tout particulièrement la situation de la population civile : meurtres, torture et traitements cruels, inhumains ou dégradants, détentions arbitraires, violence sexuelle et basée sur le genre, utilisation d'enfants dans les hostilités, et manque de garantie à un procès équitable.

La Suisse exhorte, ainsi, toutes les parties au conflit à respecter le droit international et à prendre toutes les mesures requises afin de protéger les civils. Elle les appelle à cesser immédiatement les attaques contre les biens civils, tels que les écoles, hôpitaux, marchés, ainsi que contre les biens indispensables à la survie de la population civile, les biens culturels et les lieux de culte. Elle les appelle aussi à faciliter un accès immédiat et sans entrave à l'aide humanitaire, et à parvenir à un cessez-le-feu global.

Finalement, la Suisse salue l'accord conclu à Glion ce weekend visant à libérer 1'081 prisonniers et détenus dans le cadre du conflit. Elle continuera à soutenir le mandat du Groupe d'experts indépendants et celui de l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général pour le Yémen.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

Madame, Messieurs les experts,

Que peut-on faire plus concrètement pour empêcher les pays tiers de commettre des violations du droit international au Yémen?

Je vous remercie.